



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de
l'accompagnement des
politiques éducatives

Sous-direction
de l'action éducative

Bureau de l'éducation
artistique, culturelle et
sportive

DGESCO C2-4
n° 2019 – 0177

Affaire suivie par :
Christian AUDEGUY

Téléphone :
01 55 55 31 60

Courriel
christian.audeguy
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le 01 OCT. 2019

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie-directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Objet : Renouvellement de la convention MENJ/USEP/Ligue de l'enseignement et mesures destinées à développer le sport scolaire du premier degré.

La convention, ci-jointe, qui lie le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et la Ligue de l'enseignement, a été signée le 1^{er} juillet 2019 pour affirmer, dans le contexte de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la nécessité de développer le sport scolaire du premier degré.

Le renouvellement de ce partenariat au bénéfice du développement de la pratique physique et sportive des élèves du premier degré, mais aussi de leur découverte et de leur engagement dans la vie associative au sein des associations usépiennes, doit s'accompagner d'une mobilisation des recteurs d'académie et des IA-DASEN pour :

- dynamiser le sport scolaire, avec la nomination d'un chargé de mission pour le développement du sport scolaire du premier degré (1/2 ETP ou 1 ETP en fonction des besoins et disponibilité en terme d'ETP) dans chaque département ;
- renforcer l'animation sportive, avec l'invitation faite au délégué départemental USEP de participer aux différentes instances départementales et locales relatives aux activités physiques et sportives, à chaque fois que cela est possible, avec les conseillers départements et de circonscription en éducation physique et sportive (EPS) ;
- développer la formation en EPS, avec l'invitation de l'USEP à intervenir dans les stages de formation en direction des directeurs d'école et des enseignants.

J'attire votre attention sur les engagements pris par notre ministère envers l'USEP et ses acteurs dans l'article 4 de cette présente convention, notamment pour faciliter la participation des adultes engagés à l'USEP aux diverses opérations menées (instances statutaires et formations) ou pour favoriser la participation des élus nationaux ainsi que celle des présidents et délégués des comités USEP aux principaux événements de l'association.

Je vous remercie par avance des mesures que vous pourrez prendre pour développer le sport scolaire du premier degré.



Pour le ministre ~~et par délégation~~
le directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY